

Prorogation du mandat des membres du  
conseil de l'UPSSITECH.

## Conseil d'administration du 28 septembre 2016

### Délibération 2016/09/CA-109

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

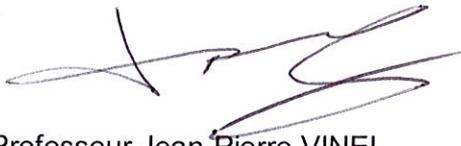
*Considérant que le mandat des membres du conseil de l'UPSSITECH est arrivé à échéance le 20 juin 2016 ;*

*Considérant que l'élection du nouveau conseil est prévue mi-octobre 2016 :*

*Considérant que le conseil de l'UPSSITECH doit rendre un avis, au plus tard le 15 octobre 2016, sur le renouvellement de l'habilitation à soumettre à la commission des titres d'ingénieur ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers prorogent le mandat des membres du conseil de l'UPSSITECH, au plus tôt, jusqu'au 15 octobre 2016, et au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2016.**

Toulouse, le 28 septembre 2016  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0